



République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures et des Transports  
Terrestres et Aériens (MITTA)



Fond Africain de  
Développement

**AGEROUTE SENEGAL.**  
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**SELECTION D'UNE ONG POUR LA SENSIBILISATION AUX MST/VIH SIDA, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RESPECT DE LA CHARGE À L'ESSIEU ET LA SENSIBILISATION DES ACTEURS AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES CONCERNANT LA FACILITATION DE TRANSPORT ET LA PROMOTION DES MARCHÉS FRONTALIERS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE FARIM – TANAFF - SANDINIÉRI**

### **SENEGAL**

Date de l'avis : 12/11/2024  
Secteur : **Transports**  
Référence de l'accord de prêt FAD : 2100150043344  
N° d'Identification du Projet : **P-ZI-DB0-157**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) du projet dans le journal « L'AS » du 31 mars 2022 et sur le site de la Banque.
2. L'Etat du Sénégal a obtenu un financement du Fond Africain de Développement (FAD) afin de financer le Projet d'amélioration des corridors routier Bissau-Dakar Phase 1 **Aménagement et bitumage de la route Farim – Tanaff – Sandiniéri.**

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère de Infrastructures et des Transports terrestres et aériens a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour s'attacher les services d'un consultant pour la réalisation de la sensibilisation aux MST/VIH SIDA, sécurité routière, protection de l'environnement et au respect de la charge à l'essieu et sensibilisation des acteurs aux règlements communautaires concernant la facilitation de transport et la promotion des marchés frontaliers.

Les services prévus au titre de ce contrat sont : i) Identifier les thèmes de formation et les filières porteurs dans la zone d'influence du projet ; ii) Travailler avec les collectivités territoriales et les autorités administratives pour la sélection des cibles ; iii) Concevoir des

modules relatifs aux différentes thématiques à développer lors des séances de formation ; iv) Animer les séances de formation théorique et pratique; v) Rédiger les rapports de formation ; vi) Mettre en place un mécanisme de suivi et de relai pour la pérennité des actions.

**La durée des prestations est estimée à 06 mois.**

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les candidats intéressés pour les prestations des services décrites ci-dessus à fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour en assurer l'exécution (qualification dans le domaine des prestations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. **La méthode de sélection sera celle basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).**

**La sélection des candidatures se fera sur la base du plus grand nombre de références pertinentes fournies. Les attestations y afférentes devront être jointes obligatoirement.**

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08 h et 17 h (GMT).

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue x David DIOP, Fann Résidence Dakar.**

**Tel: (+221) 33 869 07 51**

**Fax : (+221) 33 864 63 50**

**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [sdiatta@ageroute.sn](mailto:sdiatta@ageroute.sn), [sbadji@ageroute.sn](mailto:sbadji@ageroute.sn).**

Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **28 novembre 2024 à 10 h 30mn** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour la sensibilisation aux MST/VIH SIDA, sécurité routière, protection de l'environnement et au respect de la charge à l'essieu et sensibilisation des acteurs aux règlements communautaires concernant la facilitation de transport et la promotion des marchés frontaliers** »

**NB : la langue de travail est le français**

L'intérêt manifesté par une ONG n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO